

Juin 2020

**Cotisations pour la saison 2020/2021**

Chers Membres, Chers Parents,

Afin de pérenniser les finances du club et de faire face aux perpétuelles augmentations des frais quotidiens, nous vous remercions de vous acquitter de la cotisation annuelle pour la saison 2020/2021 au plus tard avant le 1er entraînement.

Nous vous rappelons que le FC City est un club populaire, garant de l'intégration sociale d'un quartier multiculturel et passionné de football. Mais notre club ne dispose que de moyens très limités. Les cotisations sont **la principale source** de revenus, et le bon encaissement permet d'indemniser les entraîneurs, payer les arbitres, d'acheter du matériel, et de permettre aux membres de pouvoir pratiquer leur passion dans d'excellentes conditions.

Le montant des cotisations par catégorie se présente comme suit :

<b>Actifs et Seniors</b>	<b>:</b>	<b>290.- CHF et 1<sup>ère</sup> année : 340.-</b>	<b>Dès 2000</b>
<b>Juniors A – B – C – D – E</b>	<b>:</b>	<b>240.- CHF et 1<sup>ère</sup> année : 290.-</b>	<b>De 2001 à 2011</b>
<b>Ecole de foot</b>	<b>:</b>	<b>150.- CHF et 1<sup>ère</sup> année : 200.-</b>	<b>De 2012 à 2013</b>

**Le paiement de cette cotisation doit être réglé au plus tard la veille de ton 1<sup>er</sup> entraînement.**Merci de présenter à ton entraîneur la preuve du paiement lors de ton 1<sup>er</sup> entraînement.**Coordonnées postales pour effectuer le paiement**

FOOTBALL CLUB CITY

1200 Genève

Compte postal 12-10604-4 / IBAN CH37 0900 0000 1201 0604 4

**Merci de mentionner le nom, prénom et adresse du joueur.**

L'encaissement de la cotisation complète donne droit à un **bon pour un cadeau officiel du club** qui te sera remis au plus tard le 9 octobre 2020.

**ATTENTION : pas de paiement au 9.10.2020 = pas de cadeau cotisation**

Pour les familles ayant plusieurs enfants dans notre club, le premier membre paie une cotisation complète, selon la catégorie dans laquelle il évolue et les membres suivants bénéficient d'un rabais de 30.- CHF sur le montant de leur cotisation.

En cas de problème d'ordre financier, nous sommes à votre disposition pour tout arrangement, si nécessaire. N'hésitez pas à nous contacter. ([fccity@fccity.ch](mailto:fccity@fccity.ch))

En cas de non-paiement, sachez que le club est en droit de suspendre les joueurs dont les cotisations n'ont pas été payées, ce qui serait dramatique pour un enfant, et également pour l'équipe !

./..

### **CHEQUE FAMILLE – Ville de Vernier**

Les familles dont les juniors habitent sur la Ville de Vernier peuvent utiliser le chèque famille pour payer une partie de la cotisation.

Nous vous rendons attentifs au fait que le club ne procède pas au remboursement du chèque famille.

Ainsi, deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous payez la totalité de la cotisation et vous n'utilisez pas le chèque pour cette saison. Alors il pourrait être utilisé pour la saison suivante à condition **d'être remis au club avant fin juin 2021.**
- Si vous choisissez d'utiliser le chèque famille pour payer partiellement la cotisation, le cadeau ne vous sera remis qu'une fois le chèque reçu. **Cependant, le chèque famille doit nous être parvenu obligatoirement avant le 30 novembre 2020 pour obtenir le cadeau.**

### **Informations complémentaires**

**Durant les vacances et les jours fériés, les entraînements peuvent ne pas être assurés.**

Les dates concernées sont les suivantes :

- Jeûne genevois : jeudi 10/09/2020
- Vacances d'automne : du lundi 19/10/2020 au dimanche 25/10/2020
- Vacances de Noël et Nouvel An : du lundi 24/12/2020 au dimanche 10/01/2021
- Vacances de février : du lundi 15/02/2021 au dimanche 21/02/2021
- Vacances de Pâques : du jeudi 1/04/2021 au dimanche 11/04/2021
- Ascension : jeudi 13/05/2021
- Pentecôte : lundi 24/05/2021

Les jours fériés, maladie, accident, etc.... ne sont ni remplacés, ni remboursés.

Chaque participant est responsable de son assurance. Le FC City ne procure aucune assurance contre les accidents, les maladies, les vols, et décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

**Attention : Toute personne ayant un arriéré de cotisation ne pourra pas s'entraîner à la reprise du mois d'août 2020.**

En vous remerciant pour votre engagement dans notre club, nous vous souhaitons, à vous ainsi qu'à votre famille, de bonnes vacances.

FC City